



Présents : T. QUERQUIS - P. BELY- J. JAUNET- S. MARIOT - D. BOURON - D.FOUCAUD - F.CHAUVIERE D. GUILLOTEAU - A. LERMITE- NICOLLEAU Christophe- M-R. RETAILLEAU - J. PICHON - PIHA Laurent  
Absent excusé : E. ARNOUX

## VIE COMMUNALE

**EPF (Etablissement Public Foncier):** Comme souhaité lors de la dernière réunion de conseil, M. Guillaume JEAN est intervenu pour présenter l'organisme qu'il dirige. L'EPF accompagne les collectivités dans leurs projets de développement en acquérant pour leur compte le foncier nécessaire à la réalisation de projets et en assurant le portage de ces biens. Cela facilite par exemple le travail des communes qui cherchent à combler leurs « dents creuses », ces parcelles de l'espace urbain non exploitées et/ou laissées à l'abandon.

**Voirie:** Le conseil municipal valide les travaux de voirie retenus pour 2019. Le montant total du marché à bon de commande est de 47 612.25€ HT soit 57 134.70€ TTC. Les travaux seront réalisés par la SOFULTRAP et devraient commencer début Juillet. Pour rappel, les principales routes concernées par les travaux sont les routes des Lopins et du Bois Potuyau.

**Ecoles:** Un protocole d'accord a été conclu entre les communes de la Merlatière et d'Essarts en Bocage, qui prévoit que les communes s'harmonisent sur le montant forfaitaire versé par élève, sur la base des effectifs scolaires au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette participation est calculée sur la base du coût moyen de fonctionnement d'un élève scolarisé à l'école publique d'Essarts en Bocage.

Le forfait moyen par élève pour 2019 a été fixé à 626€. Le nombre d'élèves de La Merlatière scolarisés à La Merlatière est de 61. La commune versera à l'OGEC de la Merlatière 22 930 € (acompte de 11 227€ déjà versé). L'école de Boulogne accueille 38 élèves issus de La Merlatière ; la commune versera une subvention de 39 044€ à l'OGEC de Boulogne (acompte de 17 590€ déjà versé). Il est important de souligner que le montant versé pour un élève de maternelle est plus élevé que celui versé pour un élève de primaire, les coûts de fonctionnement d'une classe de maternelle étant supérieurs.

Comme il est précisé dans le protocole, la commune de La Merlatière versera le solde de cette participation en deux fois (en juin et en septembre).

**Matériel technique:** Vu la vétusté de la tondeuse GRILLO et les frais qu'elle occasionne, il a été prévu au budget d'acheter une tondeuse autoportée KUBOTA F 3090 répondant aux besoins des services techniques de la commune, pour un montant de 26 063.60€ HT soit 31 256.32€ TTC à la société Espace Emeraude de Boufféré. L'ancien véhicule sera repris par la même société pour un montant de 3 750€ HT soit 4 500€ TTC.

**Salle du Foyer Rural:** Le DCE (Dossier de consultation des entreprises) sera publié sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) le 24 juin 2019. Les entreprises peuvent répondre jusqu'au 15 JUILLET 2019 à 12h. Les travaux devraient débuter en septembre.

## VIE INTER-COMMUNALE

**Assainissement :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Commune a transféré à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, comme toutes les autres communes, la compétence assainissement collectif. Afin de couvrir les dépenses relatives à cette compétence transférée, la commune décide de transférer les résultats 2018 du budget assainissement de la commune vers le budget assainissement de la Communauté de Communes. La commune transfère ainsi 152 335.28 € pour l'excédent de fonctionnement et 72 808.08€ pour l'excédent d'investissement.

## INFOS DIVERSES

**Ateliers Numériques** Dernier rappel : des ateliers d'initiation à la tablette numérique vont se mettre en place sur la commune. Les ateliers concerneront 8 personnes pour 10 séances de 2h de formation, 2 fois par semaine (lundi & vendredi). Le coût sera de 20€ pour les 10 séances. Les séances débiteront au second semestre 2019 (dates pas encore fixées) dans les locaux de la mairie. Des tablettes seront à votre disposition le temps des ateliers. Vous pouvez encore vous inscrire en mairie. La municipalité se charge de vous transmettre les informations complémentaires dès que possible

**Horaires Mairie :** La mairie sera fermée les samedis matin du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019 inclus. Elle sera également fermée le vendredi 16 août 2019.



Les tickets pour le repas de la 4<sup>ème</sup> édition de "Merlat'en Fête" sont disponibles auprès des associations **BM Football**, **BM Basket**, **Bibliothèque**, **Pêche "le Vairon"**, **Chasse "St Hubert"**, **Club du 3<sup>ème</sup> Age**, **Familles Rurales**, **Foyer de Jeunes**, **Foyer Rural**, **OGEC**, **APEL**, **ACPM CATM**, les **Douill'Artistes** . Vous pouvez également réserver auprès de Mme BERNARDEAU au 02.51.40.63.93 entre 18h00 et 20h00.

### **Petit RAPPEL concernant LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT autour de la salle du FOYER RURAL.**

Il sera **INTERDIT de CIRCULER et de STATIONNER** sur le Parking du Foyer Rural et ses alentours (de l'entrée du côté de l'église à l'entrée rue du Fournil, parking et pelouse du Foyer Rural jusqu'à la sortie du parking donnant sur la RD98) **du vendredi 05 juillet 2019 à 16h jusqu'au lundi 8 juillet 2019 à 12h.**

